

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 Juin 2024

AR Prefecture

043-21430 Afférents au C.M. 2023-2024_082-DE
Reçu le 25/07/2024

En exercice : 13

Qui ont délibéré : 13

Présent : Raphaël ROLLAND (présent à partir de 21h), Patrick ANGLADE, Elisabeth LYOTARD, Stéphanie FERET-BOULANGER, Christine REPETTI, Aglaé MACHELARD, Aurélie ROBERT, Bernard RIEU, Guillaume FORESTIER.

Représentés : Raphaël ROLLAND (Jusqu'à 21h), Olivier LACAZE, Annie WICKE, Jean-François ASSENS

Invitée : Laura HRBCEK, Angélique BRUCKNER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire, qui propose l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

est nommée secrétaire de séance Elisabeth Lyotard

Ordre du jour

- Ouverture de séance 20h05

N° 2024-068

Objet : Approbation du PV du conseil municipal du 2 mai 2024

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 2 MAI 2024

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 2 MAI 2024

Nombre de conseillers présents		9
Nombre de conseillers représentés		4
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE 13	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

- **Remarque et information :**
 - Stéphanie Féret-Boulangier remarque une incohérence que contient le procès-verbal du 2 Mai 2024. Celui-ci est rectifié

N° 2024-069

Objet : Loi d'accélération des énergies renouvelables, validation du mode de consultation auprès de la population

Règles de concertation des administrés dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables

Considérant la loi d'accélération des énergies renouvelables permettant de cibler des zonages sur les communes volontaires.

Considérant la délibération du conseil municipal N° 2023-142 en date du 14 décembre 2023

Au vu d'une nécessité de concertation de nos administrés concernant chaque production d'énergie mobilisables.

Il est proposé au conseil municipal de fixer un mode de concertation de nos administré(e)s.

Choix N°1 : Réunion publique portant sur l'ensemble des possibilités évaluées et validées en conseil municipal

Choix N°2 : Mise à disposition en mairie d'un registre de concertation à destination des administré(é)s, cela impose de faire un mémoire en ligne des possibilités de productions d'énergies.

Choix N°3 : Tenir une permanence de l'exécutif en mairie à des jours et heures annoncées sur site communal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

Se positionne sur le **choix N°2** pour fixer le mode de concertation le plus approprié.

Charge Mr le Maire de mettre en place cette concertation selon le choix validé

AR Prefecture		
Nombre de conseillers présents	10	
Nombre de conseillers représentés	3	
Nombre de suffrages exprimés	13	
VOTE 13	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

Remarque et information :

- **Un Court métrage a été réalisé sur le parc éolien de Freycenet-La-Tour. En collaboration avec la Mairie de Freycenet-La-Tour et de l'école de la nature. La commune de Pradelles envisage la diffusion de ce film sur son site internet.**
- **21h00 Arrivée de ROLLAND Raphael**

N° 2024-070

Objet : Adaptation de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la place de la Halle et tableau de financement

Considérant la demande préfectorale de mise en conformité pour l'obtention d'une subvention au titre de la DETR 2024

Requalification de la Place de la Halle - Pradelles

Plan de financement phase 1

PHASE 1 : ETUDE ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX				
DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant	Libellé	Montant	%
Etude topographique	800.00 €	DETR 2024	350 280.00 €	33.27
Maitrise d'œuvre	160 350.00 €	Village Remarquable	200 000.00 €	18.99
Travaux préparatoire et enfouissement des réseaux	268 850.00 €	ADEME	209 500.00 €	19.90
Tranche optionnelle : réseau de chaleur	500 000.00 €	Participation SEMEV réseaux	27 000.00 €	2.56
Eclairage, mise en lumière	84 500.00 €	Participation SEMEV éclairage	13 500.00 €	1.28
Imprévus 5%	38 442.50 €	Autofinancement	252 662.50 €	24.00
TOTAL	1 052 942.50 €	TOTAL	1 052 942.50 €	100.00

Plan de financement global

(Phase 1 + phase 2)

PHASE 1 : ETUDE ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX				
AR DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant	Libellé	Montant	%
043-214301541-20240723-2024_082-DE				
Etude topographique 2024	800.00 €	DETR 2024	350 280.00 €	33.27
Maitrise d'oeuvre	160 350.00 €	Village Remarquable	200 000.00 €	18.99
Travaux préparatoire et enfouissement des réseaux	268 850.00 €	ADEME	209 500.00 €	19.90
Tranche optionnelle : réseau de chaleur	500 000.00 €	Participation SEMEV réseaux	27 000.00 €	2.56
Eclairage, mise en lumière	84 500.00 €	Participation SEMEV éclairage	13 500.00 €	1.28
Imprévus 5%	38 442.50 €	Autofinancement	252 662.50 €	24.00
TOTAL	1 052 942.50 €	TOTAL	1 052 942.50 €	100.00

PHASE 2 : AMENAGEMENT				
Libellé	Montant	Libellé	Montant	%
Travaux : aménagement place de la Halle	741 310.00 €	DETR 2025	149 720.00 €	14.12
Tranche optionnelle : reconstruction de la Halle	254 300.00 €	Fond vert Renaturation des villes	50 000.00 €	4.72
Bureau de contrôle avec mission SPS (estimation)	15 000.00 €	PACTE 43: Région	500 000.00 €	47.15
Imprévus 5%	49 780.50 €	LEADER 1.1: opérations de création, rénovation et aménagement paysager d'espace public	30 000.00 €	2.83
		Autofinancement	330 670.50 €	31.18
TOTAL	1 060 390.50 €	TOTAL	1 060 390.50 €	100.00

Total 2 113 333.00 €

Le Conseil Municipal autorise **VALIDE** la modification de la demande de subvention et du plan de financement.

Nombre de conseillers présents	10	
Nombre de conseillers représentés	3	
Nombre de suffrages exprimés	13	
VOTE 13	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

N° 2024-071

Objet : Autorisation de demande de subvention auprès de la Région au titre du PACTE Haute Loire pour la place de la Halle

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de requalification de la Place de la Halle,

Il rappelle le contexte de la réflexion ayant abouti à la mise en place de ce projet, s'intégrant dans la continuité de la revitalisation du centre-bourg en lien avec le programme Petites Villes de Demain. Pradelles présente aujourd'hui des altérations majeures nuisant à l'image de qualité du bourg, ce qui menace son label Plus Beaux Villages de France. Ainsi, des actions doivent être engagées notamment à travers l'aménagement des espaces publics pour permettre l'amélioration du cadre de vie des habitants

Monsieur le maire insiste sur le nécessaire enjeu de ce projet. Cette requalification permettra de redonner à la place centrale son rôle d'espace convivial en centre-bourg, mettant en avant le patrimoine de la place ainsi que les services qui s'y trouvent.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessaire mobilisation de subventions publiques pour accompagner ce projet qui est relativement conséquent pour la commune.

Après avoir délibéré en Conseil Municipal :

Le Maire a déposé une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du dispositif « PACTE Haute Loire » pour pouvoir financer ce projet ainsi qu'à solliciter tout autre financement mobilisable ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

Requalification de la Place de la Halle - Pradelles

PHASE 1: ETUDE ET ENFOUISSEMENT DES RESEAUX				
DEPENSES		RECETTES		
Libellé	Montant	Libellé	Montant	%
Etude topographique	800.00 €	Village Remarquable	200 000.00 €	18.99
Maitrise d'œuvre (25%)	40 087.50 €			
Travaux préparatoire et enfouissement des réseaux	302 100.00 €	Participation SEMEV réseaux	27 000.00 €	2.56
Eclairage, mise en lumière	84 500.00 €	Participation SEMEV éclairage	13 500.00 €	1.28
Bureau de contrôle avec mission SPS (estimation)	15 000.00 €	Autofinancement	221 317.50 €	24.00
Imprévus 5%	19 330.00 €			
TOTAL	461 817.50 €	TOTAL	461 817.50 €	46.83

PHASE 2 : AMENAGEMENT				
Libellé	Montant	Libellé	Montant	%
Travaux: aménagement place de la Halle	741 310.00 €	DETR 2025	149 720.00 €	14.12
Tranche optionnelle: reconstruction de la Halle	254 300.00 €	Fond vert Renaturation des villes	50 000.00 €	4.72
Bureau de contrôle avec mission SPS (estimation)	15 000.00 €	Pacte 43: Région	500 000.00 €	47.15
		LEADER 1.1: opérations de création, rénovation et aménagement paysager d'espace public	30 000.00 €	2.83
Imprévus 5%	49 780.50 €	Autofinancement	330 670.50 €	31.18
TOTAL	1 060 390.50 €	TOTAL	1 060 390.50 €	100.00

Total 2 113 333.00 €

Nombre de conseillers présents		10
Nombre de conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE 13	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

N° 2024-072

Objet : Autorisation de demande de subvention auprès de la DRAC et de tout autre co/financeur mobilisable concernant le diagnostic intérieur de la Chapelle Notre Dame

Considérant le lancement de la consultation pour la réalisation d'un diagnostic des intérieurs par un cabinet d'architectes du ~~Patrimoine~~ **ARrieefactus** possédant les compétences nécessaires (validé par la délibération 2023-143)

Considérant une première offre obtenue de la société perspective patrimoine.

Dans l'attente d'une ou plusieurs propositions de devis, Il y a lieu par anticipation d'autoriser le Maire à déposer une demande d'aide financière à DRAC ainsi que tout autre co/financeur mobilisable mais aussi auprès de l'association des amis et fidèles de Notre Dame (AFANDP).

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention

Nombre de conseillers présents		10
Nombre de conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		13
VOTE 13	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	13

• **Remarque et information**

- **En attente du devis M-C Architecture**
- **25 à 30% de subvention de la DRAC**

N° 2024-073

Objet : Autorisation de demande de subvention auprès de la Région au titre des Villages Remarquables – Façade Ancien Casino ou autres

Programme de soutien en faveur des villages remarquables.

Mr le maire rappelle l'intérêt de maintenir la labellisation Plus Beaux villages de France dont le village de Pradelles bénéficie très largement.

Dans ce contexte, la Région accompagne des investissements à l'égard des villages remarquables par appels à projets sur lequel il est possible de répondre.

Considérant l'appel à projet lancé par la région à compter du 3 juin 2024 pour une clôture au vendredi 30 août 2024, il est urgent de délibérer.

Considérant les efforts à produire destinés à l'amélioration du village.

Considérant la finalité de nos études de revitalisation et l'attente des PBVF

Au regard des dossiers immobiliers pouvant être rapidement travaillés dans la mesure des possibilités financières de notre commune

Au vu de nos espaces publics à aménager pour une amélioration du cadre de vie en lien avec la saison touristique.

Considérant une aide potentielle de 50% liée à ce programme (limitée à 200 000€) aide cumulable avec d'autres financements

Il est proposé aux élus un choix pour cibler un dossier à déposer pour une aide financière à la Région au titre du "programme de soutien en faveur des villages remarquables"

Dossiers susceptibles d'être rapidement activés :

Proposition 1 : Façade/ toiture et sécurisation maçonnée du bâtiment de l'ancien Casino dont la mairie est propriétaire

Proposition 2 : aménagement d'un parking en aval du parc d'Ardenne

Proposition 3 : Réfections des façades sud et nord de l'ancien couvent.

Après en avoir délibéré : le conseil **VALIDE** un dépôt de dossier à la région sur ce programme pour **le choix N° 3**
« **Refections des façad**

Nombre de conseillers présents		9
Nombre de conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		12
VOTE 12	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	PAR Préfecture	
043-2143015	POUR	12
Reçu le 25/07/2024		

• **Remarque :**

- **FORESTIER Guillaume quitte la séance à 21h30**

N° 2024-074

Objet : Autorisation de demande de subvention auprès de l'état au titre du Fond Vert pour une réserve à incendie sur la Vallée de l'Allier

Projet de réserve incendie

Plan de financement au 15/03/2024

DEPENSES		RECETTES		
LIBELLE	MONTANT HT	LIBELLE	MONTANT HT	%
Travaux de prévention et création d'une conduite d'eau avec réserve	23 920,00	Fonds vert <i>Prévenir les risques d'incendies de forêt</i>	22 907,00	80,00%
Citerne à incendie et ses équipements	4 714.81	Autofinancement	5 727,81	20,00%
TOTAL	28 634,81	TOTAL	28 634,81	100,00%

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur Le Maire à déposer la demande subvention auprès de l'état au titre du Fond Vert pour cet objet.

Nombre de conseillers présents		9
Nombre de conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		12
VOTE 12	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	12

N° 2024-075

Objet : Autorisation de contracter un emprunt sur le budget eau (diagnostic eau potable)

CONSIDERANT la consultation publique concernant le diagnostic de l'eau potable sur la commune de Pradelles
CONSIDERANT les financements mobilisables auprès de l'agence de l'eau dans le cadre du schéma de résilience signé en Préfecture

CONSIDERANT la probable perte de compétence communale en matière de gestion de l'eau potable liée à la loi
 Notre

DU FAIT de la commande dont la dépense sera financée en premier lieu par la commune

Mr le Maire sollicite l'avis du conseil municipal pour financer cette dépense par emprunt bancaire sur le budget de l'Eau

Après en avoir délibéré, le conseil **VALIDE** la proposition et engage le Mr le maire à effectuer un emprunt après consultation d'au moins deux banques et en retenir le meilleur ratio taux/durée
Le montant du crédit doit correspondre au seul montant de l'offre retenue liée à la consultation dédiée au diagnostic de l'eau potable sur Pradelles.

AR. Prefecture		
Nombre de conseillers présents		9
Nombre de conseillers représentés	2024_082-DE	3
Nombre de suffrages exprimés		12
VOTE 12	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	12

• **Remarque :**

- **Subvention à hauteur de 70 %**
- **2 Offres sont considérées aux analyse en cours**

N° 2024-076

Objet : Validation de l'offre Cévennes Energy pour une utilisation du chemin rural (Chabassole)

Pour rappel, Mr le maire expose la problématique de l'utilisation du chemin rural de Chabassole emprunté par les exploitants du site d'enfouissement du SICTOM.

Considérant la charge d'entretien de cette voie rurale située sur la commune de Pradelles

Consécutivement à l'enquête publique portant sur l'extension du champ photovoltaïque situé sur la commune de St Paul de Tartas (SICTOM)

Suite aux remarques traduites par le Maire lors de l'enquête publique sur le registre dédié, le porteur de projet considère la situation de manière objective.

Au vu de l'offre du responsable de la société Cévennes-Energies exploitant intervenant pour partie sur ce site

Au vu de l'offre portant sur un dédommagement financier lié à l'utilisation du chemin communal de Pradelles

Il y a lieu de proposer la validation de l'offre d'un montant de 1000€/an sur la durée d'exploitation pour cette utilisation du chemin rural de Chabassole par cette société pour ses besoins d'exploitation sur la commune voisine de St Paul de Tartas.

Après en avoir délibéré :

Le conseil municipal **VALIDE** l'offre financière de Cévennes- Energies dans les conditions énoncées

Nombre de conseillers présents		9
Nombre de conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		12
VOTE 12	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	12

N° 2024-077

Objet : Indemnités de gardiennage église

Considérant que le montant de l'indemnité annuelle des gardiens d'églises communales est fixé par les circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 Janvier 1987 et n° NOR/IOC/D/11/21246C du 29 Juillet 2011 à 496.09 €

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la rémunération du gardiennage de l'église d'un montant de 496.09 € pour l'année 2024,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser la somme correspondante à M. Stéphan BRESSAN en charge de cette mission.

Nombre de conseillers présents		9
Nombre de conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		12
VOTE 12	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	PAR Prefecture	
043-2143015	POUR	12
Reçu le 25/07/2024		

N° 2024-078

Objet : Abrogation de la délibération 2024-019 Tarifs des droits de place foire/marché et commerçants

Afin d'être en conformité avec les demandes de la Préfecture de la Haute Loire et suite à une confusion entre les droits de place et l'occupation du domaine public il y a lieu d'abroger la délibération 2024-019 afin de rédiger une seule délibération comportant les tarifs d'occupation du domaine public communal.

Le Conseil Municipal,

AUTORISE, l'abrogation de la délibération 2024-019

Nombre de conseillers présents		9
Nombre de conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		12
VOTE 12	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	12

N° 2024-079

Objet : Abrogation et reprise de la délibération 2024-021 Tarifs d'utilisation du domaine public

Afin d'être en conformité avec les demandes de la Préfecture de la Haute Loire et afin de préciser les tarifs d'occupation du domaine public communal, il y a lieu d'abroger la délibération 2024-021 afin de la reprendre de manière plus complète.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant que le Code général de la propriété des personnes publiques définit les règles générales de l'occupation du domaine public au regard des principes qui régissent son utilisation ;

Considérant que ces règles et ces principes sont applicables à l'ensemble des personnes publiques (État, collectivités territoriales, et leurs groupements ainsi que les établissements publics) ;

Considérant que toute occupation du domaine public et toute utilisation de ce domaine dans des limites excédant le droit d'usage qui appartient à la collectivité sont donc interdites en dehors d'une autorisation régulièrement délivrée ;

Considérant les caractères de l'occupation du domaine public :

- Le caractère temporaire des autorisations, qui traduit l'une des conséquences des principes d'imprescriptibilité et d'inaliénabilité du domaine public,
- Les caractères de précarité et de révocabilité des autorisations d'occupation, inhérents au régime de l'affectation domaniale ;

Considérant que l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques pose le principe selon lequel toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance ;

Considérant que le Code général de la propriété des personnes publiques prévoit des exceptions, limitatives – même si récemment étendues par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle

organisation territoriale de la République, au caractère onéreux de l'occupation privative du domaine public ;

Considérant que certaines occupations privatives du domaine public peuvent être consenties à titre gratuit dès lors qu'un intérêt public le justifie et que l'activité exercée sur le domaine soit dépourvue de tout caractère onéreux ;

043-214301541-20240723-2024_082-DE

Considérant que le montant de la redevance peut être fixé de manière unilatérale par l'organe délibérant de la collectivité propriétaire du domaine ; mais le maire peut, par délégation consentie sur le fondement de l'article L.2122-22 2° du CGCT, être chargé de fixer les droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et les droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

OCCUPATON DU DOMAINE PUBLIC	TARIFS	
Brocante, Foire	GRATUIT	
Fête foraine	m2/durée de l'événement	1 €
Marchands et petits commerces ambulants, foodtrucks : Emplacement ponctuel de véhicules et/ou de petit étalage, hors périmètre du marché, supérieur ou égal à 2j/mois	/ Emplacement /Jour	12 €
Marchands et petits commerces ambulants, foodtrucks : Emplacement ponctuel de véhicules et/ou de petit étalage, hors périmètre du marché, inférieur à 2j/mois	/ Emplacement/ Jour	20 €
Terrasse bar/restaurant aménagé	/ an /m2	6.50 €
Terrasse bar/restaurant non aménagé	/ an /m2	3.00 €
Emplacement TAXI	/an	30.00 €

Considérant que l'organe délibérant fixe le « cadre tarifaire des redevances » et délègue à l'organe exécutif le soin de fixer, au cas par cas, à l'occasion de la délivrance de l'autorisation et « dans les limites déterminées par le conseil municipal », les redevances d'occupation du domaine ;

Considérant qu'il y a donc lieu de procéder à l'actualisation des tarifs d'occupation du domaine public ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE/N'AUTORISE PAS, l'abrogation de la délibération 2024-021

DÉCIDE l'application des droits d'occupation du domaine public suivants, à compter de la date d'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération :

DIT que les recettes seront inscrites au budget communal conformément à la nomenclature comptable M57.

Nombre de conseillers présents		9
Nombre de conseillers représentés		3
Nombre de suffrages exprimés		12
VOTE 12	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	12

N° 2024-080

Objet : Décisions modificatives Budget Caisse des écoles

Dépenses

60631 : Fournitures non stockés – Fournitures d’entretien = – 350 €

613 : Titres annulés (sur exercice antérieur) : + 350.00 €

043-214301541-20240723-2024_082-DE		
Nombre de conseillers présents	9	
Nombre de conseillers représentés	3	
Nombre de suffrages exprimés	12	
VOTE 12	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	12

N° 2024-081

Objet : Décisions modificatives Budget Eau

Dépenses

6071 – Compteurs = - 4000.00 €

678 – Autres charges exceptionnelles = + 4000.00 €

043-214301541-20240723-2024_082-DE		
Nombre de conseillers présents	9	
Nombre de conseillers représentés	3	
Nombre de suffrages exprimés	12	
VOTE 12	ABSTENTIONS	0
	CONTRE	0
	POUR	12

Observations et remarques

Maison Favolle : Lancement de la consultation des entreprises

Agrivoltaïque : Proposition de Cévennes Energy

- Fin de séance 22H50

Secrétaire de séance,
Elisabeth LYOTARD

Le Maire,
Alain ROBERT